

Annexe au communiqué de presse «Sunrise introduit une convention collective de travail révisée».

La CCT et les CGE régissent les conditions de travail. Cela implique que Sunrise offre à ses collaboratrices et collaborateurs un espace pour organiser leur vie individuellement et qu'elle les soutienne dans différentes situations. Ceci comprend par exemple du Flex Work, c'est-à-dire l'exercice choisi de l'activité professionnelle en dehors des bureaux de Sunrise, entre autres, afin de mieux concilier les exigences professionnelles et les besoins privés. Vous trouverez ci-dessous un extrait des nouveautés de la CCT développée et de la DGA. Les nouveautés sont mises en évidence en caractères gras.

Congé parental

- Congé de maternité: 20 semaines **(+2 semaines au total)**
- Congé de paternité/congé de l'autre parent: 8 semaines **(+2 semaines au total)**
- Adoption: 8 semaines **(+2 semaines au total)**
- **Nouveau droit à un congé non rémunéré pouvant aller jusqu'à 2 mois** à la suite du congé parental.
- **Nouveau droit à une réduction temporaire du taux d'occupation. Ensuite, retour garanti à la charge de travail initiale. Ceci s'applique en cas de maternité, de paternité, d'autre parent et d'adoption.**

Prise en charge au sein de la famille

- **Nouveau droit à une réduction du taux d'occupation d'au moins 20% (sur un taux d'occupation d'au moins 50%), jusqu'à une durée de 6 mois. Il s'applique à la garde des parents, du partenaire/conjoint, des enfants (dans la mesure où elle n'est pas couverte par d'autres dispositions). Retour garanti à la charge de travail initiale.**
- **Nouveau Droit à un congé non payé pouvant aller jusqu'à 2 mois**

Absence de courte durée/décès

- Jusqu'à 10 jours ouvrables en cas de décès du partenaire, de l'un de ses enfants, des parents, des frères et sœurs
- 2 jours ouvrables en cas de décès d'un parent proche (grands-parents, beaux-parents)
- **Nouveau 1 jour ouvrable** en cas de décès dans la famille élargie/le cercle de relations le plus proche (si non compris dans les deux points précédents)

Préparation à la retraite

- **Nouveau droit à la réduction du temps de travail à partir de 58 ans et plus**
 - **De 58 à 60 ans: réduction du taux d'occupation à 80 % au moins**
 - **A partir de 61 ans: réduction du taux d'occupation à 60 % au moins**

Accomplissement professionnel

- Sunrise encourage et soutient le développement professionnel de ses collaborateurs et collaboratrices, sur le plan méthodologique, financier et/ou par l'octroi de temps.
- **Éducation et formation: nouveau droit à 2 jours payés pour le développement professionnel**

Évolution des salaires

- Augmentation du salaire minimum de CHF 57 000.– à **59 000.–**

Jours fériés

- Deux jours de congé supplémentaires: dans le cas où le 24 et le 31 décembre tombent un week-end.